

*Société Canagrex—Loi*

Nous savons toutefois que le 20 février 1981, c'est-à-dire il y a près d'un an, le ministre de l'Agriculture a annoncé que le cabinet avait approuvé officiellement la création d'une société d'exportation des produits agricoles, la société Canagrex. Le ministre l'a dit, «le cabinet a donné le feu vert à la création de Canagrex». On l'a annoncé le 20 février 1981. Si ce délai de dix mois constitue le feu vert en question, il n'y a pas lieu de s'étonner qu'on ait pu comparer l'action du gouvernement actuel à un embouteillage de la circulation, qui nous le savons donne lieu à beaucoup d'énervement et de coups de klaxon, sans permettre d'avancer vraiment. Cependant, ce n'est à proprement parler rien de nouveau pour le gouvernement actuel, notamment en ce qui concerne le secteur agricole, le plus important et essentiel non seulement pour le Canada, mais évidemment pour bien d'autres pays du monde.

Il y a également lieu de signaler que même l'annonce du 20 février est survenue un an après les élections de 1980, et que Canagrex avait fait partie intégrante du programme du Parti libéral au cours de ces élections. Si le gouvernement avait tenu sa promesse il y a un et demi, et s'il s'était vraiment efforcé d'accroître nos exportations agricoles, notre secteur agricole n'éprouverait pas à l'heure actuelle d'aussi sérieuses difficultés économiques.

La création de Canagrex peut se justifier du fait qu'un grand nombre de nos entreprises et associations agricoles de petites dimensions manquent des connaissances, de l'expérience et des moyens financiers voulus pour s'attaquer avec énergie et quelques chances de succès aux marchés d'exportation. Canagrex pourrait donc participer directement à des entreprises de concert avec des exportateurs de produits agricoles en fournissant des prêts et des garanties.

Il faut certes donner la priorité à l'accroissement de nos exportations agricoles. Le ministre en est sûrement bien conscient. Bien que la balance commerciale du Canada en matière de produits alimentaires ait traditionnellement été excédentaire, cet excédent a en grande partie été illusoire, car il était tributaire des fluctuations du marché mondial des céréales et du volume mondial des échanges de cette denrée. En effet, il suffit de supprimer ou d'omettre le volume des céréales vendues dans le calcul de nos échanges agricoles pour constater que le Canada accuse à cet égard un déficit qui va s'aggravant. Ce déficit est passé d'une moyenne d'environ 449 millions de dollars en 1970, soit il y a 12 ans, à un déficit de 1.9 milliard en 1979.

Il nous faudra faire de très grands et laborieux efforts pour réduire ce déficit. On pourra bien sûr y parvenir en accroissant nos exportations agricoles, mais aussi en réduisant nos importations de produits alimentaires qu'il est possible de produire avec succès ici au Canada et de façon économique. On évalue à environ 3 milliards de dollars la valeur des produits agricoles importés au Canada que nous pourrions produire chez nous, des produits tels les pommes, les légumes frais, les graines oléagineuses, le soja, l'avoine pour la mouture et les céréales pour petit déjeuner, pour n'en nommer que quelques-uns. Le gouvernement doit élaborer de nouveaux programmes susceptibles d'encourager la production de produits agricoles que nous importons actuellement.

Je sais que la création d'une société d'exportation de produits agricoles suppose de nombreux avantages et désavantages. Il importe que le comité étudie à fond le bien fondé de

l'existence de Canagrex au comité et au cours du débat, mes collègues et moi-même tenterons de déterminer si Canagrex constitue le meilleur moyen d'accroître nos exportations agricoles.

L'un des principaux problèmes de Canagrex sera d'être efficace malgré la modicité de son budget et de son personnel. Dans sa proposition d'origine, le ministre de l'Agriculture a énoncé les critères minimaux qui, à son avis, devraient s'appliquer à Canagrex. Il s'agissait d'un budget de 62.3 millions et d'un personnel comptant de 125 à 175 employés. Ces chiffres ont été tirés de la déclaration du ministre. A l'heure actuelle, je dirais que nous manquons de fonds tandis que le personnel est trop nombreux. Toutefois, comme cela se produit souvent quand ce ministre fait des propositions, il n'a pas su convaincre le cabinet d'accepter entièrement les critères minimaux qu'il avait fixés le 20 février 1981. Dans sa déclaration du 20 février, il a annoncé que le cabinet avait approuvé un budget, non pas de 62 millions, mais plutôt de 12.3 millions, soit 15 millions de moins que ce que le ministre jugeait nécessaire, et que cette somme devait être étalée sur une période de trois ans. Par conséquent, sur une base annuelle au cours des trois prochaines années, la Société aura un budget de 4.1 millions de dollars et non pas de 62.3 millions, à condition que nous adoptions le bill.

Quant au personnel, le cabinet a autorisé un effectif de 12 personnes, soit 163 de moins que le nombre que le ministre, encore une fois, avait établi comme étant sa norme minimale. Je suppose que si nous voulions critiquer le ministre—après tout, c'est lui le ministre de l'Agriculture et il doit assumer et accepter ses responsabilités—nous pourrions dire qu'au moins il réussit toujours à ne pas convaincre le cabinet d'adopter intégralement les mesures qu'il veut.

Cependant, compte tenu de ces diminutions radicales des normes minimales que le ministre lui-même aurait voulu imposer à la Canagrex, je me demande si la Société sera en mesure de remplir convenablement le rôle que lui réserve le bill C-85. Je le répète, une fois au comité, mes collègues et moi chercherons à savoir si Canagrex ne remplirait pas un rôle plus constructif en étant rattachée au ministère du ministre, en étant une direction d'Agriculture Canada plutôt qu'une autre société de la Couronne. Je n'en sais rien. Je suppose qu'il ne serait pas injuste de demander au ministre, s'il pouvait me répondre tout de suite, exactement combien de sociétés de la Couronne appartiennent au gouvernement. Je sais qu'il y a eu certaines difficultés dans le passé, un ministre prétendant qu'il y a 185 sociétés de la Couronne, tandis qu'un autre le contredisait. Si Canagrex est approuvé, je me demande combien de sociétés de la Couronne relèveront du gouvernement.

Nous devons nous assurer que Canagrex ne répétera pas les erreurs de calculs que la Commission du lait avait faites au sujet du marché car David Kates, président adjoint de la Commission des relations du travail dans la Fonction publique et M. le juge Hugh Gibson de la Cour fédérale du Canada ont constaté dans deux rapports distincts que les possibilités d'intervention gouvernementale malavisée sont illimitées alors qu'il n'y a pour ainsi dire aucun mécanisme pour établir la responsabilité. Ce sont là des propos assez accablants. La Commission canadienne du lait a effectué un excellent travail pour le compte des producteurs et des consommateurs au fil des années et a également été très efficace dans le domaine des